

Services Techniques//



## ARRETE DU MAIRE

\*\*\*\*\*

### **ARR24\_0115 - Arrêté portant permission d'occupation de la Place Lucy.**

Le Maire de la Commune de Montigny-lès-Cormeilles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2213.1 à L.2213.6,

Considérant la demande du service communale de gestion urbaine et social de proximité, 127 rue de la République 95370 Montigny-lès-Cormeilles , d'occuper la place Lucy dans le cadre du projet de ressourcerie éphémère.

## **ARRETE**

**ARTICLE 1er** : Le service communale de gestion urbaine et social de proximité, 127 rue de la République, 95370 Montigny-lès-Cormeilles est autorisée à occuper la place Lucy pour y déposer un stand de collectes de 3 x 3m d'objets auprès des habitants dans un but de réemploi,

**ARTICLE 2** : Cet arrêté sera effectif **le 3 juin 2024 de 15h00 à 19h30**,

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la Commune de Montigny-lès-Cormeilles par Le service communale de gestion urbaine et social de proximité.

**ARTICLE 4** : Monsieur le Commissaire de Police et tous les agents de la force publique (police municipale et police nationale), sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montigny-lès-Cormeilles,  
le 3 juin 2024

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé à l'encontre du présent arrêté pendant un délai de deux mois à partir de la date la plus tardive parmi :

-la date de réception en sous-préfecture d'Argenteuil,  
-ou à compter de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé auprès de Monsieur le maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui commencera à courir à nouveau soit à compter de la notification de la réponse de Monsieur le maire, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse dans ce délai.

*Mis en ligne sur le site  
internet de la ville le 05/06/2024*

Pour la Maire,  
Jean Noël CARPENTIER,



M. Haid LABASSEN,  
Maire Adjoint aux Travaux, à la  
Propreté des espaces publics et à  
l'Entretien des Espaces Verts